

MESURE D'ASSAINISSEMENT EN CAS DE CATASTROPHE

Fiche Technique N° 1

CONDITION D'hygiène dans les campements :

- le site devra être bien drainé, sans accident de terrain pouvant entraîner la stagnation d'eau ou d'autres conditions favorisant la prolifération des insectes et des rongeurs.
- Il devra être à l'abri de poussière, de la fumée, du bruit et des odeurs désagréables et à proximité des routes pistes.
- Entre les tentes, il devrait (si possible) avoir un espace d'au moins 6m pour éviter la promiscuité et empêcher la propagation des incendies.
- Les camps devraient être conçus pour accueillir un maximum de 60 tentes et avoir une zone de récréation couvrant au moins 10% de la superficie totale du camp.
- Les tentes seront chauffées à 20° par temps froid.

INSTALLATIONS SANITAIRES :

- Le nombre de systèmes d'évacuation des excréta devra être suffisant pour les femmes et pour les hommes (séparés)

MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DE L'HYGIENE DU MILIEU ET
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LISTE DES PRODUITS RATICIDES POUVANT ETRE UTILISES EN SANTE PUBLIQUE

Février 2002

MATIERE ACTIVE	NOM COMMERCIAL	FAMILLE	TOXICITE ORALE (mg/kg)
Brodifacoum	Kleral Ratical	Dérivés de Hydroxy-4-Coumarine	0.26
Coumafene	Super Turagil AP	Hydroxycoumarine	3
Coumatetralyl	Racumin		17
Difethialone	Baraki	dérivés de l'Indanedione	900 à 200
Coumaphlore	Tentarin		
Chlorophacinone	Caïd Ratmort Turat Ratox Rat's control Ramel		
Alphachloralose	Ratiloses Raticide 50	Produit Organique de Synthèse	400